

Rennes, le 26 novembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contrat spécifique relatif aux activités de coopération entre le service de santé des armées et l'agence régionale de santé de Bretagne

Le lundi 25 novembre 2024 à l'hôtel de commandement de Châteaugiron, à Rennes, en présence du général de corps d'armée Patrik Steiger, officier général de zone de défense et de sécurité Ouest – co-signataire, le médecin général des armées Jacques Margery, directeur central du Service de santé des armées, madame Elise Noguéra, directrice générale de l'Agence régionale de santé de Bretagne et le Pharmacien général Isabelle DROUILLARD, médecin chef de l'hôpital d'instruction des armées Clermont Tonnerre (Brest) ont signé un contrat de coopération.

Cette convention formalise la collaboration et les contributions réciproques entre le Service de santé des armées (SSA) et l'Agence régionale de santé (ARS). Elle s'inscrit en cohérence avec le projet régional de santé et le dispositif régional « ORSAN » (organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles).

Ce contrat a pour ambition de développer les synergies et fixe plusieurs axes d'action :

- **Renforcer l'accès, la qualité et la pertinence du système de santé**, au profit de la communauté de défense et du territoire de santé ;
- **Organiser la santé au niveau des territoires** au profit de la communauté de défense et de la population civile ;
- **Mettre en place des programmes de recherche et de formation** ;
- **Recourir à l'expertise de chacune des parties ou réaliser des expertises conjointes** dans les champs de compétence respectifs de l'ARS et du SSA ;
- **Gérer des situations sanitaires exceptionnelles (SSE)** ;
- Appuyer les hôpitaux militaires en cas d'afflux massif de militaires blessés ou malades ;
- **Développer la réserve militaire** et sa promotion.

Ce partenariat prévoit notamment un suivi annuel des actions et prendra en compte l'évolution des enjeux géostratégiques et les modifications substantielles de l'environnement (sanitaire, territorial et réglementaire), ainsi que l'examen partagé du bilan des actions de coopération.

Avec ce partenariat, le Service de santé des armées et le système de santé civil démontrent une dynamique de collaboration et de partenariat, équilibrée et réciproque.

Contacts presse // Accréditations :

Zone de défense et de sécurité Ouest
Capitaine Virginie BONNE
02.23.35.26.52 / 06.70.69.04.94
virginie.bonne@intradef.gouv.fr

Service de santé des armées
Bureau communication
09.88.68.45.66
dcssa.communication.fct@intradef.gouv.fr

Agence régionale de santé Bretagne
Aurélien ROBERT
07 61 23 22 78
ars-bretagne-communication@ars.sante.fr